

## REGLEMENT INTERIEUR ADULTES

- 1 La saison sportive s'étend de la deuxième semaine du mois de septembre à la dernière du mois de juin.
- 2 Chaque adhérent s'inscrit à raison d'un ou plusieurs cours par semaine dans la ou les disciplines de son choix, hors vacances scolaires et jours fériés.
- 3 Chaque adhérent doit régler une adhésion de 15€ à l'association qui sera comprise dans sa cotisation.
- 4 Il est interdit de participer à des cours auxquels l'adhérent n'est pas inscrit et de récupérer des cours qu'il aurait manqués pour des raisons personnelles (vacances, maladie...).
- 5 L'adhérent s'engage à respecter les horaires de début et de fin de cours.
- 6 Après inscription, les semaines 36 et 37 sont considérées comme période d'essai. A partir de la semaine 39, un remboursement partiel, au prorata du tarif annuel pourra être effectué pour **raison médicale uniquement**. Un certificat médical sera exigé, accompagné d'une demande manuscrite.  
A la fin du mois de février, aucun remboursement ne sera accepté.
- 7 En cas d'absence d'un encadrant, l'info sera disponible sur le site internet de GL, et un courriel sera envoyé aux adhérents des cours concernés (dans la mesure du possible).
- 8 Les cours annulés pour raisons indépendantes de notre volonté (maladie des éducateurs, absences pour raisons personnelles, réquisition des salles par la municipalité) ne seront pas récupérés.
- 9 Chaque adhérent doit changer de chaussures dans les vestiaires des salles de sport.
- 10 Chaque adhérent est assuré à la Mutuelle des sportifs.
- 11 La convocation à l'assemblée générale sera envoyée par mail.
- 12 Chaque adhérent atteste qu'il a pris connaissance du règlement intérieur de l'association.